

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 25 février 2015 à 13 h 45  
201, avenue Laurier, 5<sup>e</sup> étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Christine Gosselin, maire suppléant  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

---

**10.01 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 47.

---

**CA15 25 0052**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 février 2015.**

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 février 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.02

---

**10.03 - Période de questions et requêtes du public.**

Personne n'a demandé à être entendu.

---

**10.04 - Période de questions des membres du conseil.**

Le conseiller Alex Norris demande la raison de la tenue d'une séance spéciale et pose une question à propos du règlement 2015-03.

---

**CA15 25 0053**

**Autorisation d'une dépense additionnelle de 22 152 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, d'une durée maximale de 300 heures, dans le cadre du contrat qui avait déjà été octroyé à la compagnie Excavation A.V inc. (appel d'offres public 12-12127).**

ATTENDU QUE l'arrondissement doit procéder à des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc en urgence sur l'avenue Papineau;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne possède pas les équipements et les ressources suffisantes;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 22 152 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur.

D'octroyer à la compagnie Excavation A.V Inc. un contrat d'une durée maximale de 300 heures, au montant de 22 152 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1145363007

---

#### CA15 25 0054

**Avis de motion - Règlement (2015-03) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2015-03 – *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (R.R.V.M., c. O- 0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.01 1156749001

---

#### CA15 25 0055

**Levée de la séance.**

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 février 2015. Il est 13 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Christine Gosselin  
Mairesse suppléante de l'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement